

Conditions d'activation du dispositif anti-smog (sur la base de prévisions météorologiques défavorables à la qualité de l'air)			
	Particules fines PM10	Ozone O₃	Dioxyde d'azote NO₂
Valeur limite OPAir	50 µg/m ³ (moyenne par 24h)	120 µg/m ³ (moyenne horaire)	80 µg/m ³ (moyenne par 24h)
Niveau d'activation	Prévision > 75 µg/m ³	Prévision > 180 µg/m ³	Prévision > 120 µg/m ³
Niveau d'alerte	1 station > 75 µg/m ³ pendant 24h	1 station > 180 µg/m ³ pendant 3 heures consécutives	1 station > 120 µg/m ³ pendant 24h
	3 stations dans au moins 2 cantons romands, dont Genève > 75 µg/m ³	3 stations dans au moins 2 cantons romands, dont Genève > 180 µg/m ³	
Niveau d'urgence	2 stations > 75 µg/m ³ pendant 4 jours	2 stations > 180 µg/m ³ pendant 4 jours	2 stations > 120 µg/m ³ pendant 4 jours
		2 stations > 200 µg/m ³ pendant 2 jours	
Levée des mesures	Mesures en-dessous du niveau d'activation pendant 24h ou prévisions météorologiques favorables à la baisse des polluants		